



Appel d'offres Etude
n° R010/2023/ER3

Évaluation de la pertinence des formations en géobiologie

Direction Générale
&
Direction du développement des compétences et de l'innovation

28/08/2023

Sommaire

Présentation de VIVEA	Page 3
Le contexte de l'étude	Page 4
Finalité et objectifs recherchés	Page 5
Nature et étendue des prestations	Page 6
- Mission 1 : cadrage	
- Mission 2 : évaluation des formations à la géobiologie	
Conditions de réalisation et pilotage	Page 9
Budget de l'étude et calendrier	Page 10
Proposition attendue	Page 10
Critères et modalités de sélection	Page 11
Annexe : règlement de consultation	Page 12

Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2022, VIVEA compte 504 448 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. Pour illustration, il y a eu en 2022 environ 94 811 bénéficiaires, soit 144 211 stagiaires et plus de 1 715 000 heures/stagiaires financées. En parallèle, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif en cinq délégations et un siège.

La présente commande émane de la Direction Générale de VIVEA dans le cadre du partenariat avec l'INRAE dans le projet de recherche sur la prévention des exploitations sujettes aux courants induits en élevage.

Le contexte de l'évaluation

Depuis la fin des années 1980, les éoliennes terrestres et parfois celles offshore, sont pointées par certains éleveurs comme affectant la santé de leurs élevages avec des pertes économiques importantes. D'autres infrastructures électriques ont été depuis mises en cause, notamment des lignes Haute Tension ou Très Haute Tension et des antennes 4G et 5G. Toutefois, aucune étude n'a permis d'apporter des preuves de causalité. Face à ces incertitudes générées par ces innovations, les acteurs concernés expriment des désaccords et du désarroi, et une controverse socio-scientifique se fait jour.

Dans le même temps nous observons que des agriculteurs se forment à la géobiologie qui se définit comme « science qui étudie les rapports entre l'évolution géologique de la Terre et celle des organismes vivants »¹. Il existe des formations d'initiation, de perfectionnement ou centrées sur le diagnostic électromagnétique. Elles sont présentées comme une alternative pour régler certains problèmes d'élevages non résolus par les approches conventionnelles. Ces formations visent à corriger les nuisances telluriques (réseau, veine d'eau, faille) et la pollution artificielle (ondes et champs électromagnétiques) par la mise en œuvre d'actions de prévention.

VIVEA a financé en 2021 et 2022, 155 formations concernant 1 273 stagiaires d'une durée moyenne de 11,6 heures portant sur la géobiologie, visant à résoudre ou améliorer les problématiques rencontrées par les éleveurs, telles que les courants parasites qui interfèreraient sur le fonctionnement des muscles et provoqueraient chez l'animal de la douleur, de l'inconfort, de la détérioration des performances et du stress, d'origine naturelle ou humaine. Le but étant d'améliorer le bien-être des animaux en agissant dès les premiers symptômes par exemple par la réduction des champs électromagnétiques pour améliorer la santé des troupeaux et réduire la consommation des médicaments.

VIVEA fait partie d'un comité d'experts, piloté par l'INRAE, réunissant des chercheurs afin de travailler sur la problématique des courants induits en élevage depuis juin 2022. Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises faisant valoir l'état de l'art scientifique, un état des lieux, un état des controverses.

VIVEA et la communauté scientifique réunie autour de l'INRAE émettent cependant des doutes et s'interrogent sur les points suivants :

¹ [géobiologie - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples | Dico en ligne Le Robert](#)

- l'efficacité de ces formations à la géobiologie quant à la résolution des problèmes rencontrés,
- l'effet d'aubaine engendrée par ces problématiques pour l'entrée de nouveaux prestataires de formation et la captation d'un marché financier.

Le comité a répondu en avril 2023 à un appel à projet de recherche Energie durable 2023, lancé par l'ADEME. L'étude qui sera menée par VIVEA sera rattachée à ce projet et les résultats seront diffusés dans le cadre de cette recherche.

Finalité et objectifs recherchés

Face à cette situation, VIVEA souhaite évaluer les formations à la géobiologie qu'il a financées afin de :

- mesurer la pertinence des formations à la géobiologie afin d'éclairer la prise de position et les orientations de VIVEA quant à l'éligibilité de ces formations aux financements VIVEA ;
- permettre à VIVEA d'élaborer des recommandations en matière de formation pour les éleveurs ou producteurs rencontrant des problématiques liées aux courants induits en élevage ;
- recueillir l'avis des stagiaires sur les modifications de pratiques ou améliorations apportées aux bâtiments ou sur les clôtures d'élevage et les améliorations observées.

Pour cela, VIVEA souhaite réaliser une enquête auprès des stagiaires contributeurs de VIVEA ayant suivi des formations à la géobiologie, que ce soit en production animale ou en production végétale, afin de mesurer :

- l'acquisition de compétences des stagiaires ;
- la mise en place d'actions à la suite de la formation ;
- le retour sur investissement constaté et l'efficacité des changements apportés et le maintien de cette efficacité dans le temps.

L'enquête aura aussi pour vocation de recueillir auprès des stagiaires si, outre les formations à la géobiologie, ils se sont formés aux normes électriques de leur bâtiment ainsi que les raisons.

La restitution de l'évaluation est à destination du comité de pilotage VIVEA :

- Béatrice Dingli : Directrice Générale
- Anne Jegouic : Directrice du développement des compétences et innovation
- Sylvie Martins : Chef de projet formation et cofinancement

Le comité de pilotage VIVEA fera un retour au comité d'experts piloté par l'INRAE.

Nature et étendue des prestations

Mission 1 : Cadrage et préparation de l'enquête

Description :

Cette mission consiste à élaborer le cadre de déroulement précis de la prestation et de l'enquête. A l'issue de la phase de cadrage, le cadre de déroulement précis de la prestation sera finalisé : objectifs, délais, livraisons intermédiaire et finale, rôles durant la mission, moyens et outils utilisés. Cette phase permet également au prestataire de recueillir de l'information en vue de la conception du questionnaire d'enquête et de l'échantillon.

Le prestataire aura à charge de définir l'échantillon des personnes interviewées, ce travail sera réalisé conjointement avec VIVEA. L'échantillon et les modifications éventuelles d'échantillonnage seront validées par VIVEA.

Le questionnaire sera élaboré par le prestataire conjointement avec VIVEA. VIVEA validera le questionnaire final. Il est notamment attendu du prestataire un appui expert pour concevoir le questionnaire afin de maximiser le taux de réponse, l'exploitation des résultats et la précision de l'analyse qui pourra en être faite.

Méthode :

- Une réunion de cadrage entre le prestataire retenu et le comité de pilotage VIVEA
- Echanges téléphoniques/visio entre VIVEA et le prestataire

Livrables :

- Une note de cadrage comportant, le cadre de déroulement précis de l'évaluation : objectifs, modalités précises de réalisation de l'évaluation pour chacune des missions, calendrier de la prestation, date des livraisons intermédiaires et finales, rôles de chacun, moyens et outils utilisés ;
- Les profils et nombre de personnes interviewés ;

- Le questionnaire à destination des stagiaires

Calendrier de réception des livrables :

- La note de cadrage : septembre 2023
- Profils et guides d'entretien : septembre 2023

Mission 2 : Enquêter auprès des agriculteurs ayant suivi des formations à la géobiologie, dans le but de mesurer les actions mises en œuvre suite à ces formations et les résultats obtenus

Description :

Le prestataire a pour mission de réaliser une enquête téléphonique auprès des chefs d'exploitation ayant suivi une formation à la géobiologie en 2022 et 2021, ce qui représente plus de 1000 stagiaires.

L'objectif visé est de 100 répondants.

VIVEA mettra à disposition du prestataire les coordonnées téléphoniques des participants aux formations.

VIVEA dispose d'un numéro de téléphone pour environ 99% des stagiaires dans sa base de données.

Le prestataire retenu pourra travailler avec une entreprise prestataire pour la réalisation des enquêtes téléphoniques. La préparation de l'enquête avec les enquêteurs est une étape clé et un facteur de succès. VIVEA sera très attentif à la proposition des prestataires sur la question de la sous-traitance éventuelle pour la réalisation des enquêtes.

Un briefing et un test du questionnaire seront organisés avec VIVEA par le prestataire.

La phase d'enquête devra prendre les disponibilités des agriculteurs (plages horaires).

La restitution des résultats sera faite à VIVEA par le prestataire au plus tard début mars 2024.

Une seconde réunion de restitution sera prévue avec les partenaires de VIVEA sur ce projet courant mars 2024.

Méthode :

A partir d'un échantillon de contributeurs VIVEA ayant suivi des formations à la géobiologie, fourni par VIVEA, cette mission consiste à mesurer :

- La motivations des agriculteurs à suivre ces formations à la géobiologie.
- L'efficacité de la formation pour les bénéficiaires
 - o Acquisition de compétences
 - o Changement de pratiques
- L'efficacité des changements sur les exploitations à court et moyen terme : retour sur investissement

Par cette enquête, VIVEA souhaite mesurer si les personnes interrogées ont aussi suivi des formations sur les installations électriques et leur mise aux normes. En effet, une mauvaise installation électrique peut être à l'origine de problématiques de courants induits en élevage. Il sera opportun de mesurer si la résolution des problèmes revient aux compétences acquises dans le cadre de la mise aux normes électriques ou aux compétences acquises dans le cadre des formations à la géobiologie. Il s'agira donc :

- d'identifier auprès des stagiaires interviewés s'ils ont suivi une formation à la mise aux normes électriques des bâtiments d'élevage,
- de recueillir leur avis sur les modifications de pratiques ou améliorations apportées aux bâtiments et/ou clôtures d'élevages
- dans l'hypothèse où les interviewés n'auraient pas suivi de formation sur la mise aux normes il conviendra de les interroger sur la situation de leur exploitation au regard de cette mise aux normes.

Livrables :

- Un rapport au format PowerPoint présentant les résultats de l'enquête
- La base de données des réponses à l'enquête au format csv.
- Le fichier excel des données utilisées pour créer les graphiques et visuels de présentation des résultats dans les rapports
- Une réunion de test

Calendrier :

- L'évaluation se déroulera par le prestataire retenu entre octobre 2023 et février 2024.
- La restitution sera réalisée au plus tard début mars 2024.

Conditions de réalisation et pilotage

La présente évaluation est pilotée par Sylvie Martins.

Le pilote de l'évaluation sera le point de contact du prestataire et aura la charge du suivi technique, administratif et financier de la mission, ce qui implique des points de suivi réguliers avec le prestataire.

L'évaluation sera suivie par un comité de pilotage composé de Béatrice Dingli, Anne Jegouic et Sylvie Martins, selon le rythme précisé dans la mission de cadrage.

Le prestataire désignera un chef de mission qui sera l'interlocuteur privilégié de VIVEA tout au long de la mission. Il devra également proposer des modalités de pilotage et de restitution qui permettront au pilote et l'instance de pilotage de piloter la mission et suivre ses avancées.

Les résultats de l'enquête seront :

- utilisés par VIVEA à des fins de choix d'orientation de financement,
- partagés avec le comité d'experts, piloté par l'INRAE

Ressources

VIVEA mettra à disposition :

- la liste et les coordonnées (mail + téléphone) des participants aux formations à la géobiologie enrichie des caractéristiques suivantes :
 - o Le type de productions (végétal, animal, ...)
 - o La localisation (sur les 5 délégations de VIVEA)
 - o L'âge, le niveau de formation et l'ancienneté dans le métier
 - o Le prestataire de formation ayant dispensé la formation (dans le choix des stagiaires à interroger, il sera important de tenir compte d'une certaine variété des prestataires de formation)
- Un échantillonnage d'une dizaine de demandes de financement afin de prendre connaissance de contenus de formation sur les années 2021 et 2022
- Une analyse VIVEA quantitative et qualitative des formations à la géobiologie réalisées du 1^{er} janvier 2021 au 13 juillet 2022

Respect de la confidentialité des données transmises

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

Budget de l'étude et calendrier

Le cabinet devra proposer un budget en TTC, détaillé pour chacune des missions. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.

Le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 40 % au démarrage de l'étude ;
- Le solde à la suite de la restitution des livrables de la mission 2

La mission est estimée à environ 15 000 euros HT soit 18 000 € TTC.

Le calendrier de l'étude est le suivant : de fin août 2023 à février 2024

Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :

- Lancement de la consultation : 28 août 2023
- Date limite d'envoi des propositions : 18 septembre 2023
- Audition (sous réserve de sélection sur proposition écrite) : 27 septembre 2023
- Réunion de cadrage (première réunion VIVEA/Prestataire) après la sélection : 12 octobre 2023

Proposition attendue

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- La problématique et les objectifs opérationnels de l'étude ;
- La démarche et la méthodologie de travail envisagées ;
- Les étapes de travail, leurs durées et programmation dans le temps ;
- Les livrables proposés ;
- Le budget détaillé par mission ;
- La présentation de l'organisme, ses références, les CV de l'équipe en charge des travaux à conduire.

VIVEA reste ouvert à toutes propositions (méthode, livrables...) de la part du prestataire qui lui permettront d'atteindre les objectifs présentés dans le présent cahier des charges.

Critères et modalités de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

	Critères	Composition de la note
Proposition	La compréhension du contexte et des objectifs recherchés	10%
	La méthode proposée (objectifs, méthode, étapes de travail, livrables, modalités de pilotage et de collaboration, respect des délais, ...)	25%
	Plus-value de la proposition	10%
	Clarté et lisibilité de la proposition	5%
Expérience et références du cabinet	L'expérience et l'expertise du prestataire et de l'équipe missionnée : - Réalisation de sondages et d'enquêtes - Connaissance du monde agricole	25%
Prix	Le coût de la prestation	25%

Les modalités de sélection sont les suivantes

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique à s.martins@vivea.fr et à a.jegouic@vivea.fr. Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

La date de réception de la proposition est fixée au plus tard au 18 septembre 2023.

Les candidats ne pourront pas être des prestataires de formations en géobiologie ni toute personne en lien direct avec cette discipline.

Les candidats seront informés par mail des réponses.

Une audition, sous réserve de la sélection de la proposition écrite, sera organisée.

Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse :

Sylvie Martins
Chef de projet formation et cofinancement
s.martins@vivea.fr – 01.56.33.29.02.

ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA

1 : Définition des besoins de l'étude par un cahier des charges

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres études VIVEA définissent les besoins.

2 : Publicité et envoi aux prestataires

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

4 : Sélection de la proposition d'intervention

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu

La convention étude-ingénierie est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention étude-ingénierie est signée à VIVEA par la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

7 : Evaluation des prestations

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de l'étude,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement de l'étude, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.